

Modalités de dépôt des demandes de financement

1. **L'action proposée doit correspondre à l'un des axes généraux fixés par le protocole d'accord du PLIE** : Une fiche de présentation des axes généraux est à disposition sur notre site ainsi que le protocole d'accord 2008/2012
2. **Dépôt d'une demande de subvention au PLIE** : La demande doit être rédigée exclusivement sur les supports institutionnels. L'ensemble des pièces demandées doivent être produites en annexe. Les dossiers de demande (formulaire WORD et EXCEL) sont en téléchargement sur le site du plie : www.plie-technowest.fr
Les dossiers sont à adresser au PLIE Espace Technowest 1 rue Rudolph diesel 33700 MERIGNAC.
3. **Instruction de la demande de subvention par la cellule de gestion du PLIE** : Les dossiers de demande de subvention seront instruits par la cellule de gestion. Seuls les dossiers ayant pu faire l'objet d'une instruction complète seront présentés pour proposition de conventionnement
3. **Passage dans les instances du PLIE** : les dossiers d'instruction seront présentés dans un premier temps en comité de sélection. Les dossiers retenus par cette première commission feront l'objet d'un passage en Comité de Pilotage instance de programmation.
Ces instances sont programmées au fil de l'année afin de pouvoir répondre régulièrement aux demandes.
4. **Notifications de décision du PLIE** : Un courrier de notification sera adressé aux porteurs de projets afin de les informer de l'état d'avancement du traitement du dossier et des suites données à leurs demandes de subvention.
5. **Une convention sera établie** entre le porteur de projet (qui deviendra bénéficiaire) et le PLIE Espace Technowest